

EMS : Victoire des grévistes des Résidences Notre Dame et Plantamour !

En 2017, des employé-e-x-s des EMS de Notre Dame et Plantamour menaient une grève de plusieurs semaines afin d'éviter l'externalisation du secteur hôtelier (personnel de nettoyage, de cafétéria, de lingerie, etc.) Rapidement, le personnel de cinq autres EMS débrayait pour venir soutenir les grévistes. Grâce à cette pression du personnel, un accord était finalement trouvé et ratifié par M. Poggia dans le règlement des EMS. Des entreprises de nettoyages ayant recouru contre ce règlement, le Département devait changer la Loi, ce qui est enfin fait aujourd'hui. Explications.

Il aura fallu 5 ans, mais la victoire est là. Le Grand Conseil vient enfin d'approuver le PL 12544 modifiant la Loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPa - J 7 20). Cette loi permet de réintroduire le règlement contre lequel les entreprises de nettoyage avaient recouru, règlement qui délimite très précisément le champ des activités qui peuvent ou non être externalisées. Outre les soins, qu'il était déjà interdit de sous-traiter, dorénavant les EMS devront également garder dans leur personnel les employé-e-x-s s'occupant du service des repas, du nettoyage et du traitement du linge des résident-e-x-s.

Les conséquences de ce vote sont doubles. Non seulement le personnel hôtelier actuellement au bénéfice de la CCT (Convention collective de travail) des EMS sera mieux protégé, mais le personnel qui avait été précédemment externalisé devra être repris par les EMS dans un délai maximal de deux ans. Cela concerne plusieurs établissements du canton et de nombreux-ses employé-e-x-s.

Avenir Syndical salue cette décision du Grand Conseil et félicite les grévistes des EMS de Notre Dame et Plantamour, sans qui cette victoire n'aurait jamais été possible. Rappelons que ces EMS sont dirigés d'une façon on ne peut plus contestable, comme vient encore de le rappeler le licenciement d'une aide soignante de 57 ans, suite à l'agression qu'elle avait subie d'un résident.

Enfin, Avenir Syndical estime que le personnel qui avait été externalisé avant 2017 a bien assez patienté. Il s'agit aujourd'hui de le réintégrer sans plus attendre.

Genève, le 25 février 2022

Pour tout renseignement : Sabine Furrer, secrétaire syndicale – 076 507 50 94